

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'EXPLOITATION
D' UN ETABLISSEMENT DE RECUPERATION DE METAUX
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PERTUIS.**

La demande présentée par la Société DURANCE DEPANNAGE AUTO MOTO, dont le siège social est situé 156 rue Roberval – 84120 PERTUIS en vue d'être autorisée à exploiter, à titre de régularisation, un centre de traitement de véhicules hors d'usage sur le territoire de la commune de PERTUIS (84120), à la même adresse, sera soumise à enquête publique du **lundi 29 septembre 2008 au vendredi 31 octobre 2008 inclus**. L'enquête sera ouverte en mairie de PERTUIS lieu de l'exploitation.

Les pièces du dossier, présentées par le demandeur, ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie PERTUIS (centre technique municipal – avenue de Verdun), siège de l'enquête, afin que les personnes intéressées puissent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux du 29 septembre 2008 au 31 octobre 2008 inclus :

les :

LUNDI) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
MARDI) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
MERCREDI) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
JEUDI) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
VENDREDI) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Monsieur Jean TARTANSON, désigné en qualité de commissaire enquêteur, sera présent en mairie de PERTUIS aux jours et heures ci-après :

- lundi 29 septembre 2008 de 8 h 00 à 12 h 00
- mardi 7 octobre 2008 de 8 h 00 à 12 h 00
- mercredi 15 octobre 2008 de 13 h 30 à 17 h 30
- mercredi 22 octobre 2008 de 8 h 00 à 12 h 00
- vendredi 31 octobre 2008 de 13 h 30 à 16 h 30

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, à la sous-préfecture d' APT et à la mairie de PERTUIS du mémoire en réponse du demandeur ainsi que du rapport et conclusions du commissaire enquêteur.

APT, le 22 août 2008

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet,
signé

Jean-Charles GERAY